

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2015-07-28x-00774
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2015-00774-OFT-001

Dénomination du projet : Destruction habitats et espèces CDR environnement Egletons (19)

Lieu des opérations : 19300 - Égletons

Bénéficiaire : CDR Environnement -

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le dossier présenté est remarquable dans sa présentation, ses inventaires, et dans sa clarté à répondre à la séquence Eviter- Réduire- Compenser et les conditions de suivis.

Avis favorable sous une condition :

- élargir les mesures conservatoires à l'équivalence surfacique 1/1 soit 1,3ha ; La présente proposition porte sur 0,8ha et semble insuffisante pour compenser la perte d'habitat des batraciens et oiseaux des milieux ouverts. Une parcelle serait à rechercher au sud ou à l'est du site, où se trouvent déjà les espèces concernées par la demande de dérogation.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Président du comité permanent
EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE

AVIS : Favorable Favorable sous conditions Défavorable

Fait le :

18 Aout 2015

Signature:

